





655 B, de l'Église Portneuf (Québec) G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532 Télécopieur : 418 286-4977

Si vous souhaitez faire paraître une publicité, contactez-nous au 418 286-3844 poste 21

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année. -Le format Word est requis. Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est jeudi le 6 à 12h00 pour l'édition de décembre prochain.

Hôtel de Ville: 297, 1re Avenue, Portneuf, Québec, GOA 2YO

www.villedeportneuf.com tél.: 418 286-3844 fax: 418 286-4304

courriel: info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS: 418 808-8084 (urgence) LOISIRS: 418 286-3844 poste 28—courriel: loisirs@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

Note: Dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

À surveiller: la prochaine parution du journal municipal sera le 21 décembre 2018.

Mario Alain, maire

Mario Alain, maire 418 286-3844 poste 23 maire@villedeportneuf.com

Chantale Hamelin, conseillère au poste #1 : 418 286-6910 chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante substitut au Comité du développement durable

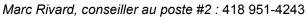
Représentante à la Table de concertation culture

Représentante à la Résidence Portneuvienne

Représentante au Comité du journal municipal

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent

Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Gérard Gilbert, conseiller au poste #3: 418 286-4239

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Parc naturel régional

Joëlle Genois, conseillère au poste #4 : 418 455-5975

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante substitut au Comité d'embellissement

Représentante au Comité de la politique familiale

Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne

Gilles Bédard conseiller au poste #5 : 418 286-6092

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Bruno Cormier, conseiller au poste #6: 418 326-1837

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant au Comité du développement durable

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

<u>es responsables</u> municipaux 418 286-3844) DIRECTION GÉNÉRALE

GREFFE TRÉSORERIE

INSPECTION MUNICIPALE SERVICE des LOISIRS

SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE

SERVICE des TRAVAUX PUBLICS Bibliothèque LA DÉCOUVERTE Bibliothèque LE SIGNET

CONTRÔLE ANIMALIER

Mathieu Gingras poste 26

France Marcotte poste 24

Isabelle Longval poste 31

Julie Vallée poste 25

Anaïs Jardon poste 28

Sébastien Teed (418 326-3007)

Denis Dion (418 808-8084)

Marcelle Thibault (418 286-6465)

Chantale Hamelin (418 286-6910)

Kathleen Marcotte (418 268-4779)

Prochaine séance
du conseil:
Le lundi 10 décembre
2018 à 19h30
(297, 1re Avenue)

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU: 12 novembre 2018

- Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018 + procès-verbal modifié
- Adoption des comptes payés du mois d'octobre 2018 : 917 172.37\$
- Dépôt des deux états comparatifs
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- Adoption règlement d'emprunt 219 montant additionnel au règlement 198
- Avis de motion, modification règlement zonage et règlement administratif
- Adoption premier projet de règlement, modification règlement zonage et règlement administratif
- Demande dérogation mineure, 2001 rue Saint-Charles
- Autorisation de paiement, mise aux normes secteur Saint-Louis
- Acceptation soumission, services professionnels en architecture
- Autorisation paiement, stabilisation talus Saint-Charles
- Autorisation paiement, réfection aqueduc rue Saint-Charles et chemin Neuf
- Autorisation paiement, travaux électriques au 730, rue Saint-Charles
- Acquisition du logiciel Idside Écho MMS pour la gestion en sécurité civile
- Nomination officiers du service incendie
- Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale
- Autorisation signature entente avec Les Constructions Uni-Pro
- Ajout employé temporaire, déneigement
- Modification résolution 2018-08-256, inspection de conduites d'égouts
- Demande ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- Fermeture des bureaux administratifs
- Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
- Autorisation de passage, Défi des Demois'Ailes
- Présentation d'une demande de subvention dans le cadre du PSSPA

La version originale des procès-verbaux est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante:

ww.villedeportneuf.com

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf :

QUE les prévisions budgétaires 2019 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020, 2021 seront présentés et adoptés lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 10 décembre 2018 à 19h00.

QUE les délibérations, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Toute personne intéressée peut se rendre à cette assemblée, qui aura lieu à la salle du conseil municipal sise au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf.

Donné à Portneuf, ce 23 novembre 2018.

France Macrotte

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Rôle d'évaluation foncière / Rôle triennai 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné en conformité avec les exigences de la Loi sur la fiscalité municipale :

- 1- QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Portneuf a été déposé au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, le 30^e jour d'octobre 2018. Ledit rôle pourra être consulté durant les heures normales de bureau.
- 2- QUE l'exercice financier 2019 est le premier exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal.
- 3- QU'une demande de révision peut être logée :
 - -à la première année d'application du rôle d'évaluation, vous pouvez contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à l'unité d'évaluation visée par le présent avis, en déposant une demande de révision à cet effet. Cette demande sera valable pour les trois années d'application du rôle;
 - -toute autre personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Vous pouvez aussi déposer une demande de révision à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si vous avez un intérêt à le faire;
 - -une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.
- 4- QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant le 1^{er} mai de la première année d'application du rôle d'évaluation.
- 5- QUE toute demande de révision doit obligatoirement, sous peine de rejet :
 - -être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé : « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » (disponible au Bureau municipal);
 - -être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 352 adopté par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf (MRC) le 16 avril 2014, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale:
 - -être déposée à la MRC, 185, route 138, Cap-Santé, G0A 1L0, ou envoyée par courrier recommandé.

Donné à Portneuf, ce 13 novembre 2018.

France Maceotte
France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 le règlement suivant :

Règlement modifiant le règlement de zonage 116 afin d'agrandir la zone industrielle-extraction le-101 à même une partie de la zone agroforestière Af/b-116.

QUE le règlement 217 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 217 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 22 octobre 2018.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 23ième jour de novembre 2018.

France Maccotte

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 le règlement suivant :

Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation industrielle-extraction à même l'affectation expansion industrielle-extraction

QUE le règlement 218 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 22 octobre 2018.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 23ième jour de novembre 2018.

France Macrotte

France Marcotte, greffière

UN PEU DE TOUT...

HORAIRE DE NOS ÉGLISES

Après le concert du 24 novembre prochain, l'église Notre-Damedes-Sept-Douleurs (sud) sera fermée pour l'hiver. Toutes les messes auront lieu à l'église Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire (nord).

Détails dans le bulletin paroissial distribué à la messe du dimanche et disponible à la *Pharmacie Julie Marcotte*, à *l'Intermarché Marcotte* et aux deux bureaux de poste.









Église Anglicane St. John the Evangelist—Portneuf

Eucharistie en français par le Révérend Michel Royer: 1er et 3e dimanches du mois à 10h30 **English services :** 2nd Sunday of the month at 10:30 am from Easter to Christmas

Bienvenue à toutes et à tous!



Club de la Joie Portneuf INC.

ll nous fait plaisir de vous inviter à notre dîner de Noël qui aura lieu mardi le 11 décembre à 11h30 à la salle des Chevaliers de Colomb. Un repas chaud « TOURNEDOS de POULET » vous sera servi au coût de 15.00\$

S.V.P. Réserver à Betty Jess 418 286-6134 ou Thérèse Roy 418 285-3817. Date limite le 6 décembre.

À tous nos membresNOS MEILLEURS VOEUX DE SANTÉ, BONHEUR, À L'OCCASION DE NOËL ET DU NOUVEL AN.

Louisette Roy, présidente

Nouveautés—livres

Bibliothèque La Découverte, secteur Nord, 500, rue Notre-Dame, Portneuf MARDI 18h30 à 20h00, MERCREDI 13h30 à 15h00 et JEUDI 18h30 à 20h00

IL Y A DU NOUVEAU CONCERNANT « NOUVEAUX MUSÉES 2018 - 2019 » - DEUX NOUVEAUX MUSÉES S'AJOUTENT AU SERVICE DE MUSÉE POUR LA SAISON 2018 - 2019

- AUX TROIS COUVENTS
- MONASTÈRE DES AUGUSTINES

HEURE DU COMPTE pour les jeunes enfants accompagnés d'un parent, le 3e vendredi de chaque mois – 19h00. Il y a conte et bricolage.

Svp, prendre note de notre horaire pour la période des fêtes : NOUS SOMMES FERMÉS DU 20 DÉCEMBRE 2018 AU 7 JANVIER 2019.

CRIME GLACÉ – LINE ENQUÊTE DE PIPER DONOVAN/MARY JANE CLARK	

CRIME GLACE – UNE ENQUETE DE PIPER DONOVAN/MARY JANE CLARK

LES FANTÔMES DE MANHATTAN/R.J. ELLORY

ET POURQUOI PAR AILLEURS/MICHELINE DUFF

L'ŒIL DU PARADIS/CLIVE CUSSLER ET RUSSELL BLAKE

SANG FAMILLE/MICHEL BUSSI

L'UNITÉ ALPHABET/JUSSI ADLER OLSEN

LA COIFFEUSE DE DIEU ATTEND UN ENFANT/MARC FISHER

L'APPARTEMENT/DANIELLE STEEL

LA SYMPHONIE DU HASARD-LIVRE 3/DOUGLAS KENNEDY

LE MONSTRE/INGRID FALAISE

KILLEUSE/JONATHAN KELLERMAN

HIPPIE/PAULO COELHO

LA MARIÉE DES FONTIÈRES/AMANDA SCOTT

LE PHARMACHIEN 3-LA BIBLE DES ARGUMENTS QUI N'ONT PAS D'ALLURE/OLIVIER BERNARD

LE GUIDE DE L'AUTO 2019/MICHEL DESLAURIERS

FAMILLE FUTÉE 4/ALEXANDRA DIAX – GENEVIÈVE O'GLEMAN

COCO CATASTROPHE/GENEVIÈVE GUILBAULT

FANNY CLOUTIER OU L'ANNÉE OÙ J'AI FAILLI RATER MON ADOLESCENCE/STÉPHANIE LAPOINTE

CAMILLE ET LA RENTRÉE DES CLASSES/NANCY DELVAUX-ALINE DE PÉTIGNY



Lors de l'emprunt d'un bien culturel de la bibliothèque, un coupon de participation vous sera remis pour un tirage d'un bon d'achat à la Librairie Donnacona.

La bibliothèque Le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque est ouverte les mercredis de 19h à 20h30. Vous pouvez joindre les bénévoles aux heures d'ouverture au 418 286-6525, poste 6527. Pour le tirage de Noël, deux chèques-cadeaux de 25\$ de la Librairie Donnacona seront tirés le 19 décembre (dernière journée d'ouverture avant les fêtes). Demandez votre coupon aux bénévoles de la bibliothèque. Un coupon par visite par semaine.

Cercle de Fermières Portneuf-Ville



Lors de la prochaine réunion nous soulignerons le 75^e anniversaire de fondation du Cercle par un souper.

Quand : jeudi, 6 décembre 2018 à 18h00 Lieu : salle des Chevaliers de Colomb (110, rue de la Rivière, Portneuf)

Coût: 25\$

Au menu : souper Roastbeef, conférence, surprises...

Inscription et paiement au plus tard le 30 novembre à Marjolaine Bédard: 418 286-6764

Toutes les femmes membres ou non désirant se joindre à nous sont les bienvenues!

Le saviez-vous... Notre cercle a vu le jour le 6 décembre 1943 et se réunit une fois par mois depuis ce temps. Il comptait à sa fondation 60 dames et demoiselles.

Le mouvement des cercles de Fermières, a à cœur l'amélioration de la condition des femmes et de la famille. C'est pourquoi depuis les débuts et encore aujourd'hui les membres s'impliquent dans diverses activités bénévoles et caritatives. Par exemple, tricoter des bonnets pour les bébés naissants, coudre des chapeaux pour les femmes atteintes de cancer, amasser des fonds pour OLO et autres.

Le cercle a contribué à travers les années à briser l'isolement des femmes, leur donner un espace de discussion, de partage et d'apprentissage : cuisine, tissage, couture et autres techniques utilitaires ou décoratives. Installé au 2^e étage de l'actuel hôtel de ville depuis janvier 1970, notre local dispose actuellement de 11 métiers à tisser et nous sommes fières de poursuivre et d'actualiser la transmission des traditions, principalement textiles, en offrant divers cours ouverts à tous.

RAPPEL : Salon de Noël à l'hôtel de ville



Vendredi 23 novembre 13h00 à 20h00 Samedi 24 novembre 10h00 à 16h00 Dimanche 25 novembre 10h00 à 16h00



En décembre, surveillez la programmation des activités à venir pour 2019.

Toutes les femmes qui désirent se joindre au Cercle sont les bienvenues. Pour toutes informations, contactez la présidente.



Guignolée 2018

Guignolée 2018

Cueillette de vos dons par les bénévoles de la Saint-Vincent-de-Paul de Portneuf

La période des Fêtes approche...

Vous souhaitez réaliser ou renouveler une action charitable qui profitera directement à notre communauté?

Cette année, la GUIGNOLÉE aura lieu le dimanche 2 décembre 2018 de 10h30 à 17h00 à l'hôtel de ville de Portneuf. À cet endroit habituel, des bénévoles recevront vos denrées* non périssables et vos dons en argent.

Nous pourrons également recueillir les dons à votre domicile en composant le 418 283-6140.

Il est à noter que les familles désirant recevoir un <u>panier de Noël</u> doivent en faire la demande au 418 283-6140.

Nous, les bénévoles de la Saint-Vincent-de-Paul, sommes régulièrement en contact avec ces gens de notre communauté qui ont besoin de votre soutien. La **Guignolée** est notre action collective d'atténuer les difficultés et fournir les denrées de base que la pauvreté limite. Ce sont vos dons qui feront la différence.

Au nom des bénéficiaires de vos dons, l'équipe des bénévoles vous remercient à l'avance pour votre générosité!

La Conférence Saint-Vincent-de-Paul de la ville de Portneuf

Vos dons réjouissent leurs cœurs!

^{*}Denrées alimentaires non périssables, produits domestiques d'usage courant

Veuillez prendre note que l'organisme "L'Accorderie de Portneuf" est maintenant:



Nous sommes plus de 300 membres qui se sont échangés plus de 300 services, en utilisant le temps plutôt que l'argent comme monnaie d'échange. Et ça continue!! Pour s'y inscrire : 418 326-1284



Fête de Noël des enfants

En collaboration avec le service incendie de la Ville de Portneuf

C'est le temps d'inscrire vos enfants à la fête de Noël. Tous les enfants de la naissance à 8 ans sont chaleureusement conviés à assister à la fête qui aura lieu le dimanche 16 décembre 2018 à 13h00 au carrefour municpal.

Pour participer à l'activité, l'enfant doit être un résident de la ville de Portneuf.

-Inscription obligatoire (même pour les enfants de l'école primaire) en appelant au 418 286-3844 poste 21. Veuillez nous fournir le nom, le prénom, l'âge, le sexe de l'enfant ainsi que le nom d'un parent et le numéro de téléphone.

*Inscription obligatoire d'ici le 2 décembre 2018

En janvier, la traditionnelle course de la banquise de Portneuf sera bonifiée de nombreuses activités autour du canot à glace dans le cadre de la 4e édition des Ouvrages de Portneuf.

Réservez votre fin de semaine les 18, 19 et 20 janvier prochains ! Au menu : soirée de conte, sculpture sur glace, atelier de création, démonstration, conférence, musique traditionnelle et plus.

Toute la programmation sera dévoilée le 6 décembre.

LA PRATIQUE DU CANOT À GLACE... UN PEU D'HISTOIRE!

Au début de la colonie, le canot était le seul moyen de traverser le fleuve entre Québec et Lévis lorsque les glaces n'étaient pas suffisamment solides pour former le fameux pont de glace. Des écrits de voyageurs européens comme Samuel de Champlain ou Pierre-François-Xavier de Charlevoix nous permettent de confirmer l'existence de cette pratique chez les autochtones dès le XVIIIe siècle. Les connaissances et savoir-faire nécessaires à la traversée du fleuve en canot en plein hiver ont été transmis aux euro-québécois par contact direct avec les Amérindiens. Si les colons empruntent cette technique de navigation autochtone, ils améliorent le type d'embarcation, passant du canot d'écorce à la pirogue. «Ils appliquent les principes de la charpenterie navale pour fabriquer leurs canots, qui deviennent ainsi plus résistants et se prêtent mieux à la navigation sur le fleuve durant l'hiver.» (Répertoire du patrimoine culturel du Québec)

Les échanges entre les deux rives du St-Laurent s'intensifient au XIXe siècle et le métier de «passeur» apparaît. Son rôle est d'assurer le transport de personnes, courrier et marchandise entre Québec et Lévis à l'année, mais principalement pendant la saison froide. Ils sont une alternative plus efficace que le bateau à vapeur qui se retrouvent parfois prisonniers des glaces du fleuve. Se développent également des expertises familiales et le métier se transmet de père en fils.

Dans les années 1860, plus de deux cents canotiers, surtout de Lévis, assurent la traversée des personnes et des marchandises sur le fleuve St-Laurent, faisant de cette pratique un moyen de transport efficace et résolument adapté au territoire!

Ne manquez pas notre prochain article sur le passage du moyen de transport au sport dans la prochaine édition du journal municipal.

Pour en savoir plus:

LAVOIE, Richard. Naviguer en canot à glace, un patrimoine immatériel. Québec, Les Éditions CID, 2012, 236 p.

Ministère de la Culture, « Pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent », Répertoire du patrimoine culturel du Québec, pratique désignée en 2014. Fiche consultée en 2018 [En ligne], http://www.patrimoineculturel.gouvqcca

Université Laval, « Le canot à glace », Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique. Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel [En ligne], http://www.irepi.ulaval.ca









Arrivée à Québec d'un canot chargé de passagers. Cette photo, prise vers 1880, est parue dans le journal La Presse en 1930.

Musée de la mémoire vivante. Saint-Jean-Port-Joli

Le Festival de la banquise

Musique, conte, films, table-ronde, démonstrations, ateliers et plus Du 18 au 20 janvier 2019 à Portneuf

La première édition du Festival de la banquise de Portneuf aura lieu les 18, 19 et 20 janvier 2019, en marge de la populaire course de canot à glace.

C'est pour profiter au maximum de la présence des coureurs lors de la Course de la banquise à Portneuf que s'est tricotée la programmation du Festival. Le patrimoine maritime sera célébré de toutes les façons pendant cette fin de semaine de festivités pour toute la famille. Au menu : animation sur le quai avant et après la course, musique, démonstration, atelier de création, murale, table-ronde, conte, projections de films et plus.

Ne manquez pas notre lancement de programmation, le 6 décembre à 10h, à la Marina de Portneuf (100, rue du Quai).

PREMIÈRE ANNONCE DE LA PROGRAMMATION Spectacle des Chauffeurs à pieds À 20h au Carrefour municipal de Portneuf 500. rue Notre-Dame

Billet: 15 \$ → https://lepointdevente.com/billets/chauffeurs

Les Chauffeurs à pieds sont reconnus dans la région pour leur musique traditionnelle frondeuse! Depuis 20 ans, ils ont toujours créé avec enthousiasme et liberté, proposant des projets diversifiés et éclectiques. Leur 8e album, présenté sous forme de livre-disque, a comme inspiration principale une descente en canot des rivières aux Pécans et Moisie qu'ils ont organisé pour attirer l'attention sur les politiques de développement énergétiques d'Hydro-Québec. Leurs spectacles sont toujours des événements et nous sommes plus qu'heureux de pouvoir les compter dans la programmation de cette première édition du festival de la banquise!

















L'ENSEMBLE DE MUSIQUE SACRÉE DE QUÉBEC

PRÉSENTE



Québec, novembre 2018 - L'Ensemble de musique sacrée de Québec, dirigé par Richard Duguay, invite les mélomanes à son concert de l'automne 2018. Le public pourra entendre un programme musical qui puise autant dans le répertoire romantique que dans la musique contemporaine. Un premier concert sera produit le samedi 24 novembre, à 19 h 30, à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Portneuf, et un deuxième le samedi 8 décembre, à 19 h 30, à la chapelle de l'Oratoire Saint-Joseph de Québec.

Avec des œuvres de Felix Mendelssohn, Franz Schubert et Anton Bruckner, les auditeurs apprécieront les mélodies parfois somptueuses et puissantes, parfois douces et intimes. Grand compositeur de musique religieuse, Mendelssohn est à l'honneur avec des textes riches en images et en intensité poétique qu'il a su admirablement illustrer avec sa sensibilité de romantique. Également au programme, des arrangements contemporains de noël traditionnels français ou anglais. Notons ceux de John Rutter et d'Ola Gjeilo.

Le samedi 24 novembre 2018, à 19 h 30

à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

207, 1re Avenue à Portneuf

Billets en vente, à compter du 1^{er} novembre, au secrétariat de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, les lundis avant-midi, de 9 h à midi et après les messes dominicales, ou à la pharmacie Familiprix, 245, 1^{re} Avenue, et à la porte de l'église le soir du concert

Adultes, 20 \$; - Étudiants, 15 \$

Le samedi 8 décembre 2018, à 19 h 30

à la chapelle de l'Oratoire Saint-Joseph 560, chemin Sainte-Foy, Québec

Billets en prévente auprès des choristes : 20 \$ Billets en vente à l'accueil avant le concert : Adultes, 25 \$; — Étudiants, 15 \$

Entrée libre pour les enfants de 12 ans ou moins accompagnés d'un adulte

www.emsq.org

Renseignements : Québec, Léone Tremblay, 418 529-5035

Portneuf: Pierre Gignac, 418 286-0024

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

L'abri d'hiver pour les automobiles

L'abri temporaire est permis du 15 octobre 2018 au 1er mai 2019 aux conditions suivantes:

- Il doit être situé à au moins 1,5m du trottoir ou de la bordure de rue s'il n'y a pas de trottoir;
- S'il est situé sur un terrain d'angle (à l'intersection de deux rues), l'abri doit respecter le triangle de visibilité;
- Cette constructions doit être revêtue de façon uniforme et un maximum de deux matériaux différents peuvent être utilisés;
- Aucun permis n'est nécessaire pour l'installation de ce type d'abri d'hiver.

Stationnement dans les rues

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 7h00, du **15 novembre au 1er avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui commet une infraction est passible, en plus des frais, d'une amende de 30.00\$ Il est important de ne pas stationner dans les rues durant les jours de tempête ou d'accumulation importante de neige afin que le service de déneigement puisse effectuer son travail sans problème.

Consulter le règlement RMU-04 «Stationnement» au www.villedeportneuf.com

Installation des balises

L'arrivée du temps froid et de la neige nous oblige à parler de l'hiver et des précautions à prendre pour protéger nos terrains et rendre le service de déneigement des plus efficaces et sécuritaires. À l'approche de la saison hivernale, il est de la responsabilité des propriétaires de poser des balises afin de délimiter leurs terrains. Pour une protection optimale de votre propriété, la Ville vous suggère d'installer les balises aux coins de votre terrain, juste en bordure de la rue ou indiquez à votre entrepreneur en déneigement l'endroit précis où poser les balises.

Signalisation déneigement

Dans le but d'accélérer le déneigement des voies publiques et diminuer les risques de bris, sinon les éviter, la Ville demande à ses citoyens d'identifier, à l'aide de poteaux peints d'une couleur voyante, de fanions ou de balises, l'alignement de la chaîne de rue, les clôtures, les haies ou toute autre infrastructure située en bordure des voies publiques. Il est de plus recommandé que cette signalisation soit entretenue et dégagée pour qu'elle soit toujours visible.

Installations "gênantes" à identifier: arbres, arbustes, murets et haies - PROTECTION ET BALISAGE II est de la responsabilité de chaque citoyen de protéger adéquatement les arbres, les haies ainsi que tout autre aménagement décoratif qui ornent son terrain. Il doit également "baliser "toutes infrastructures susceptibles d'être endommagées lors des opérations de déneigement (murets, interblocs, etc.), et ce, même si ledit bien est situé de l'autre côté d'une clôture qui longe la rue. D'ailleurs, la clôture elle-même devrait être enlevée ou protégée solidement pour éviter des bris coûteux. Il est de plus recommandé que cette signalisation soit entretenue et dégagée régulièrement pour qu'elle soit toujours visible. Advenant le non respect des orientations précitées, la Ville n'assumera aucune responsabilité en cette matière.

Pour sa part, le service des travaux publics s'assure de baliser les endroits dangereux, les bornes d'incendie et les emplacements de grilles pluviales de rues.

Suite ...

DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS—protection hivernale

La Ville vous rappelle qu'il est interdit de se débarrasser de la neige des propriétés privées et publiques dans les rues ou sur les trottoirs.

De plus, les boîtes aux lettres doivent être installées à l'extérieur de l'emprise de la route et protégées adéquatement. L'installation doit être conforme aux normes de Postes Canada.

Les arbres, arbustes, clôtures ou autres doivent être protégés et situés à l'intérieur de la limite de la propriété des résidents. La Ville ne pourra être tenue responsable des bris survenus accidentellement lors des opérations de déneigement ou d'entretien.



AVIS À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE PORTNEUF

RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES, DÉCHETS ET MATIÈRES ORGANIQUES

<u>Depuis quelques années, la cueillette des matières recyclables, déchets et matières organiques est entièrement automatisée</u>. Il n'y a plus de manutention manuelle des bacs par les conducteurs de camions.

Les bacs de recyclage, déchets et matières organiques doivent être libres de tout obstacle dans un rayon de trois (3) pieds, ex : d'une boîte postale, des bornes de neige, d'un balcon, d'un bac de vidanges ménagères, d'un véhicule, etc.

Le recyclage et les matières organiques sont ramassés par la compagnie Gaudreau et les chauffeurs ne sortent plus de leur camion. Le carton et autre matière recyclables doivent être déposés dans le bac parce qu'ils ne seront pas ramassés.

Les déchets sont ramassés par la compagnie Matrec et les chauffeurs ne sortent plus de leur camion.

<u>Idéalement, ce doit être le recyclage d'un côté de l'entrée et les vidanges de l'autre côté de l'entrée. Même principe avec le bac des matières organiques.</u>

Nous demandons la collaboration de tous pour le respect de cette politique, pour la protection des opérateurs de camions et pour l'amélioration de l'environnement.

Merci.

SERVICE DES LOISIRS

OUVERTURE DU CENTRE DES LOISIRS (OTJ) À COMPTER DU 16 DÉCEMBRE 2018



Horaire:

Jour	AM	PM	Soir
Samedi - dimanche	9h00 à 13h00	13h00 à 16h30	18h00 à 21h00
Lundi au vendredi	Fermé	Fermé	18h00 à 21h00

Prenez note que le centre des loisirs ouvrira uniquement à compter du début des activités hivernales extérieures et ce à partir du 16 décembre 2018. <u>Il est à noter que cet horaire est sujet à des changements sans préavis.</u> Les informations concernant l'ouverture seront véhiculées via la page Facebook des loisirs de la ville de Portneuf et via le site internet de la municipalité.

Lors des journées de fermeture des infrastructures (soit la patinoire, l'anneau de glace, le sentier glacé et les sentiers du centre Ski Neuf) dû principalement à la température, la Ville se réserve le droit de fermer le centre des loisirs également.

Horaire des fêtes: du 21 décembre 2018 au 7 janvier 2019

Date	AM	PM	Solr
24 décembre	9h00 à 13h00	13h00 à 16h30	Fermé
25 décembre	Fermé	Fermé	Fermé
26 au 30 décembre	9h00 à 13h00	13h00 à 16h30	18h00 à 21h00
31 décembre	9h00 à 13h00	13h00 à 16h30	Fermé
1 ^{er} janvier	Fermé	Fermé	Fermé
2 au 7 janvier	9h00 à 13h00	13h00 à 16h30	18h00 à 21h00



PARC D'AMUSEMENT INTÉRIEUR 0-5 ANS

Du matériel de psychomotricité adapté aux enfants âgés entre 0 et 5 ans est mis à la disposition des citoyens et des garderies ayant à leur charge des enfants âgés entre 0 et 5 ans. Le tout est disponible GRATUITEMENT. Les utilisateurs sont responsables de sortir, de laver et de ranger le matériel utilisé et de respecter les règlements en vigueur au parc. Le parc est situé dans la salle du conseil à l'hôtel de ville au 297, 1 re Avenue.

Horaire du parc : Le parc est ouvert le lundi et le mercredi jusqu'au 12 décembre inclusivement de 9h00 à midi.

*Attention, le parc peut fermer sans préavis pour une utilisation du local à d'autres fins. Dans cette situation, l'information sera véhiculée sur la page facebook des loisirs de la ville de Portneuf et une affiche sera apposée sur la porte d'entrée du parc.

*Prenez note que le parc est fermé du 14 décembre 2018 au 14 janvier 2019.

L'Halloween à Portneuf Les enfants sous le charme des contes de fées!

Cette année, la thématique des contes de fées a séduit la jeune assistance qui était présente en grand nombre ce samedi 27 octobre en après-midi au Carrefour municipal de Portneuf.

En effet, c'est plus de 80 enfants avec leurs parents qui sont venus visiter Blanche-Neige, Cendrillon, Pinocchio, Hansel et Gretel, les trois petits cochons... pour ne nommer que ceux-là! Pour la 10e année consécutive, l'activité organisée par le service des loisirs de la Ville de Portneuf en collaboration avec le local des jeunes de Portneuf a connu un succès retentissant auprès de la jeune clientèle.

Afin de faire les choses différemment pour la 10e édition, les décors avaient été conçus à l'aide de projections aux murs et sur écrans de sorte à créer une ambiance vivante avec des images dynamiques projetées en continu. Six contes de fées furent animés dans des salles distinctes avec des activités propres à chacun d'eux. Parmi les activités offertes, on retrouvait entre autres un jeu de devinettes où les enfants avaient à trouver la vérité parmi les énoncés pour rapetisser le nez de Pinocchio. Dans une autre salle, les enfants devaient aider Cendrillon à faire son « ménage » en jetant de l'autre côté d'une ligne tracée au sol des objets en mousse alors que l'autre équipe était accompagnée de la méchante belle-mère qui ne voulait pas que Cendrillon puisse terminer à temps pour aller au bal! Finalement, dans une autre salle, les enfants devaient aider le prince qui souhaitait réveiller sa bien-aimée Blanche-Neige en accomplissant différentes tâches jusqu'au choix ultime de la pomme salvatrice!

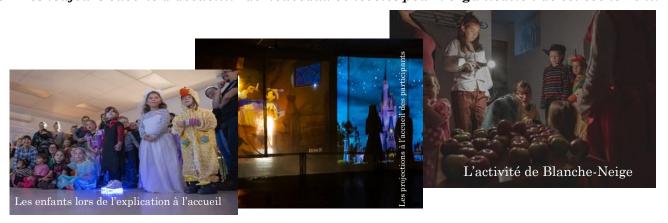
La Ville de Portneuf remercie tous les participants, princes, princesses et autres personnages qui ont participé à l'activité de samedi. Elle remercie également tous les bénévoles, les jeunes du local des jeunes et les animateurs qui ont encore une fois surpassé toute attente en collaborant activement à la planification, la préparation, l'animation et le ramassage de l'activité! Un merci également à M. Pierre Choquette, photographe, pour ses services de photographie combien appréciés.

Merci à toutes et tous pour votre participation et au plaisir de se voir l'an prochain pour une 11e édition!

Anaïs Jardon

Directrice du service des loisirs Ville de Portneuf

Nous sommes toujours ouverts à accueillir de nouveaux bénévoles pour l'organisation de cet événement.



Les photos de l'activité seront disponibles à <u>www.villedeportneuf.com</u> dans la section albums photo.





- 30 km de pistes de ski de randonnée de niveau facile et intermédiaire ;
- 9 km de sentíers pédestres ;
- 5 km de sentiers de raquette.

Pístes ouvertes et entretenues de 10h00 à 16h00 sur semaine.

Poste d'accueil ouvert les fins de semaine de 9h00 à 16h30.

Informations: 418 286-6966 ou 418 3844 poste 28.

451 boul. Gauthier, Portneuf, Qc, GoA 2Yo <u>La Ville de Portneuf vous invite à redécouvrir</u> <u>GRATUITEMENT le Centre Ski-Neuf.</u>

Vous trouverez des informations additionnelles sur le centre et la conditions des sentiers à <u>villedeportneuf.com</u> dans la section loisirs et culture.

Suivez nous sur Facebook: Centre Ski-Neuf Pour plus d'information sur le centre, communiquez au 418 286-3844 #28.

GRATUIT
Venez l'essayer!





VOICI QUELQUES TRUCS POUR ÉVITER QUE LES MATIÈRES COLLENT AU BAC À CAUSE DU GEL

- Déposez un morceau de carton, un journal ou des copeaux de bois au fond du bac. Vous pouvez également ajouter des cartons sur les parois;
- Évitez de déposer des liquides dans votre bac brun;
- Vous pouvez utiliser un grand sac en papier pour résidus de jardin à l'intérieur du bac, ainsi que des petits sacs en papier pour réduire le contact entre les matières humides et les parois du bac.

IMPORTANT:

Les cendres chaudes ne font pas bon ménage avec le bac en plastique! Attendre 10 jours avant de déposer les cendres refroidies.



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



Un poste est actuellement à pourvoir au sein du Comité consultatif en urbanisme (CCU). Les personnes intéressées à devenir membre du CCU de la Ville Portneuf peuvent s'adresser à madame Julie Vallée au 418 286-3844 poste

25 ou par courriel à les mun@villedeportneuf.com au plus tard le 7 décembre 2018. L'envoi d'une courte lettre de présentation est recommandé.